A SA SAINTETE

LEON XIII

PAPE

TRES-SAINT-PERE,

Nous vénérons en vous le Vicaire de J.-C., et le Père de tous les chrétiens. A genoux à vos pieds, nous vous offrons l'hommage de fils dévoués ; et nous demandons à Votre Sainteté la faveur de lui ouvrir nos cœurs attristés, et de lui parler en toute sincérité comme à un bon Père.

Il y a au Canada, notre pays, des difficultés religieuses et sociales véritablement grandes, et dont les conséquences, déjà très pénibles, peuvent devenir désastreuses. Ces difficultés, sans toucher au dogme, tiennent tellement à notre foi que si elles n'étaient pas réglées selon la justice, elles pourraient lui porter une terrible atteinte.

Il n'est pas nécessaire d'assurer Votre Sainteté que nous sommes sincèrement attachés au St-Siége d'esprit et de cœur. Nous en avons donné une preuve assez évidente, en offrant naguère le sang de nos frères et de nos enfants, pour défendre le pouvoir temporel de ce Siége contre la fureur des ennemis de l'Eglise. Vous devez donc compter sur nous comme sur des fils aimants, dévoués et obéissants.

Mais, Très Saint Père, permettez-nous de vous déclarer solennellement que la S. Congrégation de la Propagande ne connait pas la nature de nos difficultés, et que par conséquent Son Eminence, le Préfet, ne tient pas, dans ses derniers rapports publics avec le Canada, un langage conforme à la vérité des faits, à la nécessité de la justice et même, nous osons le dire, à l'honneur des personnes.

Qui a mis la S. Congrégation de la Propagande sous une aussi fausse impression ? Nous n'en connaissons pas absolument les fauteurs. Mais nous augurons que ce sont des personnes qui ont intérêt à donner le change au St-Siége sur notre véritable situation, et dont les rapports devraient être particulièrement soumis au contrôle et à l'investigation.

Il n'est pas exact, Très-Saint Père, que nos frères séparés, les protestants. soient irrités contre le clergé de cette province, sous prétexte d'ingérence indue dans les élections politiques.

Il ne l'est pas non plus que notre digne clergé nomme les candidats dans la chaire sacrée au temps des élections, ni qu'il y ait dans la Province de Québec un parti appelé *réformiste* qui ait été chaudement appuyé par quelques uns de nos Evêques.

Il n'est à la connaissance de personne qu'un Evêque suffragant ait voulu, seul et de son chef, recourir au parlement pour faire modifier la loi des élections ; mais il nous est évident à tous que la modification de la loi se fut faite aisément, et se ferait encore, si les Evêques, d'un commun accord, eussent persisté à demander cette modification si nécessaire.

De plus, il ne s'est produit au Canada, du mois de Septembre à la fin de Décembre dernier, aucun fait public qui puisse expliquer et justifier les reproches et les injonctions que Son Eminence, le Cardinal Simeoni, adresse de nouveau au clergé et aux catholiques de ce pays dans une toute récente lettre.

Nous sommes, par contre, très-affligés de voir Sa Grandeur, Mgr. L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières, son compagnon, M. l'Abbé Moreau, ex-aumonier aux Zouaves Pontificaux, M. l'Abbé Dumesnil, respectable prêtre du Séminaire de St-Hyacinthe, et l'Honorable F. X. Ans. Trudel, Sénateur du Dominion Canadien, représentés par Son Eminence, dans un document public, comme des *individus* méritant *l'expulsion de Rome* pour être allés exposer au St-Siége l'état périlleux où se trouve notre chère patrie, à raison de nos diverses difficultés religieuses. Car il est généralement connu au pays que toutes ces honorables personnes ne sont pas allés à Rome pour autre chose, et que toutes les causes qu'elles ont à exposer se tiennent entr'elles par une affinité absolue.

Non seulement les lettres de Son Eminence n'ont pas paru fondées en fait, devant le pays, non seulement elles ont été blessantes pour l'honneur de notre digne clergé, celui de la presse catholique et le nôtre propre, mais elles ont semblé sortir sans cause, relativement aux élections politiques, et comme procédant d'une influence secrète et étrangère à nos besoins, tant elles étaient insolites et extraordinaires.

Nous n'aurions attendu de telles lettres qu'après des examens et des procédures juridiques nombreuses, de la part de l'autorité ecclésiastique, lesquelles font complêtement défaut sur toutes les questions.

Nous avons admiré la patience et la soumission de notre vénérable clergé et de la presse catholique souffrant sensiblement dans leur honneur et pour la justice, surtout du côté des adversaires, sans faire les énergiques et publiques réclamations auxquelles ils avaient droit.

La justice de Votre Sainteté et notre intérêt religieux et national exigent maintenant que vous vous assuriez personnellement de la vérité sur nos affaires ; et c'est ce que nous espérons avec une confiance toute filiale.

Vous ne voudriez certainement pas condamner un peuple, si petit qu'il soit, dans son clergé, ses défenseurs, et la masse de ses citoyens, sans avoir entendu sa cause.

Or, Très-Saint Père, il ne s'est jamais fait d'enquête véritable sur nos affaires religieuses. La S. Congrégation ne les a jamais connues que par des rapports *ex parte.* Son Excellence, Mgr Conroy n'a fait que passer ici, sans les étudier sérieusement. Aujourd'hui on cherche à imposer à tous les catholiques comme au clergé un silence absolu et impérieux sur nos questions religieuses, même à l'égard de Votre Sainteté. La vérité ne peut, de la sorte, se faire jour librement, et ne pourrait vous arriver qu'à l'aide d'évènements éclatants et mal-

heureux. Ce procédé violent du silence imposé après une espèce de jugement sans procès, envers tout un peuple, doit vous indiquer, par lui seul, que le droit peut-être en péril ; et que notre condition devient dangereuse en dépit même de notre bonne volonté.

Très Saint Père, pendant que tant de nations catholiques ne veulent plus écouter votre sainte parole, daignez prêter l'oreille au petit peuple Canadien qui demande à vous exposer la cause réelle de ses misères, et qui ne désire rien tant ensuite que de suive votre salutaire direction.

Serait-il possible que vous ne portiez pas personnellement attention à nos humbles supplications ? Non jamais, puisque notre entière confiance n'est qu'en vous. Le salut de nos âmes qui vous sont confiées comme les autres, et l'honneur d'une petite nation fidèle, quelque modeste et éloignée quelle soit, doivent trouver un écho certain dans votre cœur apostolique.

Votre Sainteté ne nous refusera pas, au moins, le droit du plus petit et du dernier des hommes, celui d'être entendu de son propre père, avant d'être finalement jugé et repris.

L'audition de notre cause requiert assurément de grands soins, et une exposition sur les lieux.

Nous demandons donc instamment à Votre Sainteté, avant qu'il ne sorte aucun document nouveau des S. Congrégations, une enquête spéciale, au pays même, sur nos difficultés religieuses.

Nous vous supplions de nous accorder cette faveur et cette justice en dehors de la S. Congrégation de la Propagande, dont une partie du personnel parait avoir été prévenue d'une manière vraiment malheureuse, contre un saint Evêque, contre notre digne clergé, et contre plusieurs de nos honorables concitoyens.

Nous implorons enfin de Votre Sainteté que cette enquête soit faite par un officier ecclésiastique parlant le français, inaccessible aux sentiments de la crainte et des faveurs, d'un abord facile à tous cependant, et dont l'impartialité et l'esprit de justice inspire la confiance dont nous avons tant de besoin.

Prosternés à vos pieds sacrés, Très Saint Père, nous prions instamment Votre Sainteté de nous accorder, en sus, la faveur de la bénédiction apostolique.

Canada, Province de Québec, Février 1882.